

Tout comprendre en 5 min !

Utilisation d'une échelle

CRITERES D'UTILISATION ET RISQUES

Analyser le travail et évaluer les risques

Dans les collectivités territoriales, le travail en hauteur est très répandu. Avant d'entreprendre un chantier, il est important d'analyser le travail à réaliser et de choisir l'équipement adapté.

18 % des chutes entraînant une incapacité permanente dans les accidents du travail sont des chutes depuis des échelles ou des escabeaux... L'utilisation de ces matériels reste encore aujourd'hui la 2e cause de chutes graves dans le cadre du travail. Elle doit donc absolument être bannie comme poste de travail au profit de matériels comme les plates-formes individuelles roulantes.

D'une manière générale, l'échelle ne doit pas être utilisée comme poste de travail.

Les **échelles portables** sont prioritairement utilisées pour accéder à un niveau supérieur à défaut d'escalier ou d'échelle fixe, **c'est avant tout un moyen d'accès.**

Si l'**évaluation des risques établit un niveau de risque** de chute de hauteur **faible** et **une durée d'utilisation courte et à caractère non répétitif**, l'échelle pourra être utilisée comme poste de travail.

Risques professionnels

Risques liés au transport et à la manipulation de l'échelle

Traumatismes ou blessures dus à une chute d'objet (échelle,...),
Coincement des doigts en déployant l'échelle à coulisse,
Lésions dorso-lombaires dues au poids de l'échelle ou à une mauvaise posture

Risques liés à l'état de l'échelle

Décès, traumatismes ou blessures dus à la chute de l'agent suite à la rupture, au mauvais état ou à l'absence d'un échelon, rupture du cordage, dysfonctionnement des parachutes...

Risques liés à l'installation de l'échelle

Décès, traumatisme ou blessures dus à la chute de l'échelle par glissement latéral du haut de l'échelle, par glissement du pied de l'échelle, par basculement en arrière.

Risques liés à l'utilisation de l'échelle

Décès, traumatismes ou blessures dus à la chute ou au déséquilibre de l'agent suite à une mauvaise appréciation du travail (charge trop lourde ou encombrante, mauvaise position du corps, des pieds et des mains, personnel non formé...)

MATERIEL : CHOIX, VERIFICATION ET UTILISATION

Choisir le bon matériel

Il existe différents modèles d'échelles : les échelles simples, les échelles doubles, les échelles à coulisse ou encore les échelles transformables. On retiendra préférentiellement un matériel dont la fabrication bénéficie du droit d'usage de la marque NF « Echelles ».

La marque NF atteste en effet non seulement la conformité aux normes, mais prend en compte les exigences de la réglementation.

NORMES

Échelles fixes : NF E 85-016, NF E 85-015, NF E 85-012

Échelles portables : NF EN 131-1, NF EN 131-2, NF EN 131-3, NF EN 131-4



Echelle simple



Echelle à coulisse



Echelle transformable

Vérification avant utilisation

- Inspecter le matériel avant chaque utilisation et vérifier que les différents éléments (sabots antidérapants, montants, échelons, crochets de fixations, parachutes...) sont propres, en bon état et exempts d'anomalies (usure, fente, déformation).
- Porter des chaussures de sécurité en bon état et non glissantes.

Mise en place

- Choisir un emplacement stable, de niveau, non glissant et dégagé. Installer un balisage spécifique si l'échelle se trouve sur une zone de passage.
- Pour dresser l'échelle, la placer à plat sur le sol, une extrémité en appui sur une butée. Lever l'extrémité opposée de l'échelle et avancer lentement sous cette dernière en saisissant un échelon après l'autre jusqu'à la verticale. Puis incliner l'échelle vers son appui. Le déploiement d'une échelle à coulisse se fait à deux personnes.
- L'inclinaison de l'échelle doit être d'environ 70° : tenir l'échelle bras tendus à hauteur des épaules avec les pieds, aux pieds de l'échelle. L'échelle doit dépasser l'appui d'au moins un mètre.
- Les deux montants doivent être en appui.
- En l'absence de patins antidérapants, l'échelle doit être attachée à son extrémité supérieure.



Monter, descendre, travailler sur l'échelle

- Toujours faire face à l'échelle,
- Gravier l'échelle avec les mains libres, transporter uniquement du matériel ou de l'outillage léger et toujours dans une sacoche,
- Toujours maintenir 3 points de contact sur les échelons ( +  ou  +  )
- Ne pas se mettre dans une position instable
- Ne pas monter à plusieurs sur une échelle
- Les échelles doivent être utilisées en extérieur uniquement si les conditions météo sont favorables (pas de vent violent, de gel, de pluie...)

Après utilisation

- Nettoyer et vérifier l'état de l'échelle, mettre de côté les échelles défectueuses.
- Les échelles doivent être stockées à l'abri des intempéries, à plat sur le sol (si le sol est sec) ou suspendues horizontalement sur des crochets muraux.

REGLES RELATIVES AUX ESCABEAUX

- Les escabeaux doivent répondre à la norme NF EN 14183.
- Déployer complètement la barre d'écartement et le plateau de l'escabeau.
- Ne pas essayer de déplacer l'escabeau lorsqu'on se tient dessus.
- Ne pas mettre les pieds de l'escabeau sur des niveaux différents (dans un escalier, ...).
- Ne pas se servir d'un escabeau comme d'une échelle (en appui sur un mur).
- Ne pas se tenir debout ni s'asseoir sur le garde-corps de l'escabeau.



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour